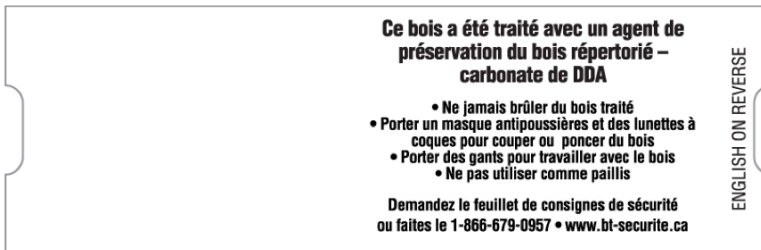


Carbonate de DDA (didécyl diméthylammonium)

Identification



Exemple d'une étiquette de DDAC

Le carbonate de DDA (didécyl diméthylammonium) est un agent de préservation du bois à base de carbone, employé dans le traitement sous pression des produits de bois destinés à des usages résidentiels faiblement intensifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, les éléments de clôture.

Le produit de préservation au carbonate de DDA s'imprègne dans le bois traité sous pression et y demeure pour longtemps. Toutefois, il se peut que certains agents de préservation se dégagent du bois traité pour se retrouver sur le sol environnant avec le temps; il est également possible qu'il y ait un contact fortuit avec la peau durant la construction ou l'utilisation.

Suivez les pratiques de sécurité ci-dessous lorsque vous travaillez avec du bois traité sous pression. Les pratiques de travail précises peuvent varier selon l'environnement et les règles de sécurité de chaque travail individuel.

Utilisation

Le bois traité sous pression avec des produits de préservation au carbonate de DDA peut être utilisé à l'intérieur des résidences tant que la sciure du bois et les débris de construction sont nettoyés et enlevés une fois la construction terminée.

N'utilisez pas le bois traité dans des circonstances où le produit de préservation risque de s'introduire dans la chaîne alimentaire. Parmi les sites à risque, mentionnons les structures ou les conteneurs d'entreposage qui contiennent de l'ensilage ou de la nourriture.

Ne vous servez pas du bois traité pour les planches à découper ou les revêtements de comptoir.

Pour les patios, les terrasses et les trottoirs, n'utilisez que du bois traité qui est visiblement propre et qui ne comporte pas de résidus en surface.

N'utilisez pas du bois traité pour les parties de la ruche qui pourraient entrer en contact avec le miel.

N'utilisez pas du bois traité dans des endroits où il pourrait y avoir un contact direct ou indirect avec de l'eau potable, sauf dans les cas où il existe un contact fortuit, comme les quais ou les ponts.

Ne vous servez pas du bois traité comme paillis.

Manipulation

Portez des gants pour vous protéger des échardes.

Portez aussi un masque anti-poussières lorsque vous usinez le bois pour réduire l'inhalation de poussières du bois. Évitez l'inhalation fréquente ou prolongée de sciure du bois. Les tâches d'usinage devraient être effectuées à l'extérieur autant que possible pour éviter toute accumulation intérieure de sciure en suspension dans l'air.

Portez des lunettes de protection appropriée pour réduire le risque de lésion oculaire par des particules de bois et des débris projetés au cours de l'usinage.

Après avoir travaillé avec du bois traité, lavez à fond les parties exposées avec de l'eau et du savon doux.

Si les produits de préservation ou la sciure de bois s'accumulent sur les vêtements, lavez-les avant de les réutiliser. Lavez vos vêtements de travail séparément des autres vêtements.

Installation et entretien

Avant que les éléments de bois ne soient mis en place, tous les traits de scie et les trous perforés qui exposent du bois non-traité devraient être enduits, au pinceau, d'un produit de préservation de coupe de bout.

Les taux de corrosion du bois traité sous pression au carbonate de DDA sur les produits métalliques sont semblables à ceux du bois non traité. Utilisez des attaches et ferrures conformes aux recommandations du fabricant et des codes de construction relativement à leur usage prévu.

Les produits de construction en aluminium peuvent être mis en contact direct avec le bois traité sous pression au carbonate de DDA.

Le bois traité peut être peint ou teint avec toute peinture ou teinture de haute qualité fabriquée à base d'huile ou de latex. Des enduits hydrofuges peuvent être appliqués pour améliorer la résistance aux intempéries. Il est important de s'assurer que le bois est sec et ne comporte aucun dépôt en surface avant d'appliquer tout enduit. Utilisez toujours les produits conformément aux instructions du fabricant.

Élimination

Ne jamais brûlez du bois traité. Il ne faut jamais brûler du bois traité, et ce, ni dans un feu à ciel ouvert, ni dans un poêle, ni dans un foyer.

Les utilisateurs résidentiels peuvent se débarrasser des morceaux de bois traité en ayant recours au ramassage régulier des ordures ou à l'enfouissement. Les utilisateurs commerciaux ou industriels de bois traité devraient se débarrasser des morceaux de bois traité au carbonate de DDA de façon conforme à la réglementation locale, provinciale et fédérale.